



# Rapport annuel 2003



# Sommaire

## Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

Les Retraites Populaires en un coup d’œil ..... 4

Le marché de la prévoyance –  
tirer les enseignements du passé,  
Daniel Schmutz, président ..... 6

Après la pluie, le beau temps,  
Claude Richard, directeur général ..... 7

Chiffres clés ..... 8

## Retraites Populaires Vie, mutuelle d’assurances

Plus encore que des avantages pécuniaires,  
les clients recherchent avant tout la confiance,  
Alain Pahud, directeur ..... 10

2003, une année positive ..... 11

Nos solutions d’assurance-vie  
favorisent la qualité de vie ..... 14

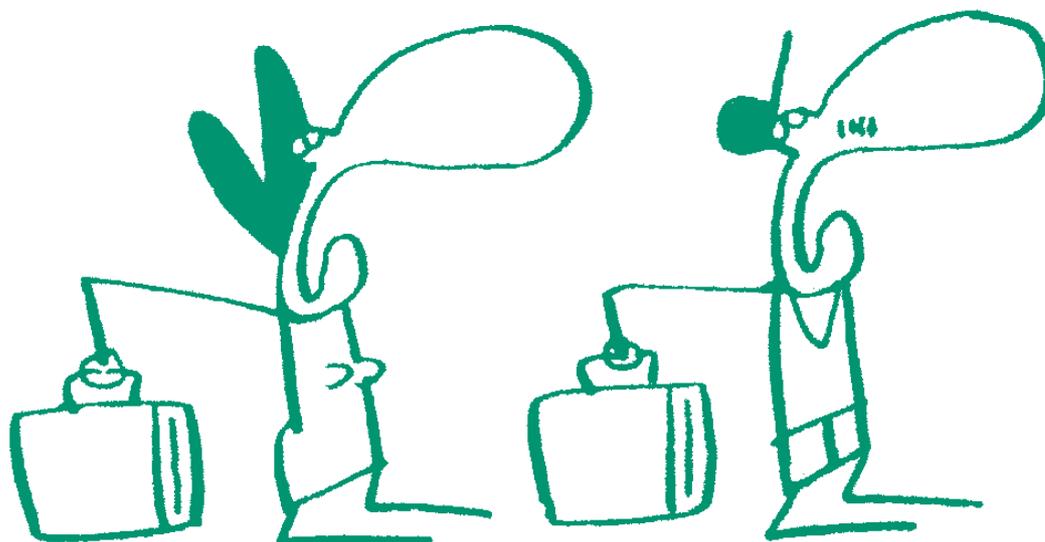
Éléments de mise en perspective ..... 16

Les comptes annuels ..... 18

Annexes aux comptes annuels ..... 20

Rapport de l’organe de révision ..... 23

Contacts ..... 25



# Les Retraites Po

## Services aux Institutionnels



# pulaires



Le dessinateur Mix & Remix a illustré l'exposition « Y en a point comme nous », organisée dans le cadre du Bicentenaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération en 2003. Les dessins de cette exposition dont R PVie était partenaire sont reproduits dans le présent rapport de gestion.



# Les Retraites Populaires en un coup d'œil

**Notre mission: offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance-vie et la prévoyance professionnelle.**

Les Retraites Populaires (Les RP), institution de droit public ayant la personnalité morale, pratiquent toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurance de personnes sous le label R PVie.

L'activité des Retraites Populaires est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur Les Retraites Populaires ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'activité des Retraites Populaires comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les Retraites Populaires sont enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du Canton de Vaud.

Les Retraites Populaires sont à même d'assurer la gestion d'institutions de pensions ou d'assurances.

## Gestion paritaire

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs désignent le même nombre de représentants.

## Réassurance (RPVie)

Les Retraites Populaires ont conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité, du décès et de la longévité.

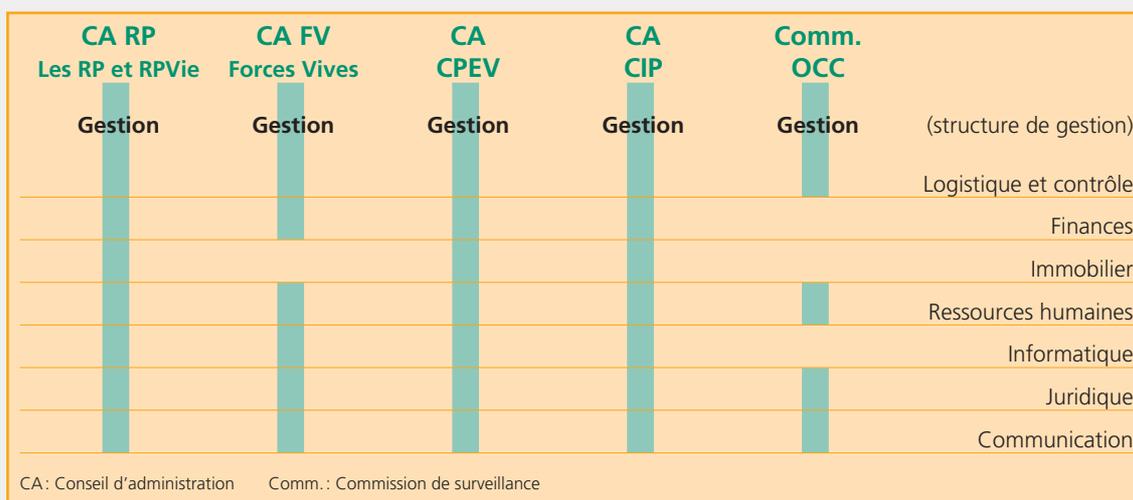
## Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Meinrad Pittet, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

## Organe de révision

Le Conseil d'Etat a désigné KPMG Fides Peat, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.



⋮

## Le Conseil d'administration 2003

### Président

Daniel Schmutz, ancien Conseiller d'Etat  
*La Tour-de-Peilz*

### Vice-président

*Jusqu'au 31.12.2003*

Pierre Duvoisin, ancien Conseiller d'Etat  
*Yverdon-les-Bains*

### Administrateurs

Albert Chapalay, commerçant,  
*Les Moulins*

Isabelle Moret, avocate,  
*Etoy*

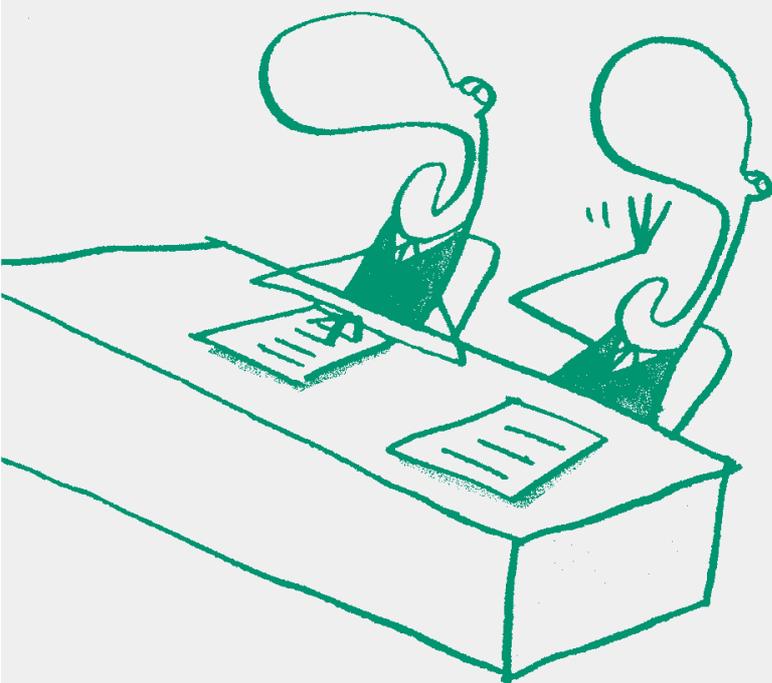
Georges-Henri Meylan, ingénieur,  
*Le Brassus*

Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat  
*Les Charbonnières*

Jean-Rodolphe Willi, juriste,  
*Corcelles-près-Payerne*

### Secrétaire

Olivier Berthoud, directeur,  
*Vufflens-la-Ville*



## La Direction 2003

### Direction générale

Claude Richard

### Logistique et contrôle

Roger Bornand

### Etat-major

Philippe Doffey

### Finances

Damien Bianchin

### Immobilier

José Carlos Molina

### Assurance-vie

Alain Pahud

### Gestion des institutions de prévoyance

Jean-Claude Pradervand

# Le marché de la prévoyance – tirer les enseignements du passé

**Après les turbulences que le marché de l'assurance a connu en 2001 et 2002, suite à l'effondrement des marchés boursiers, l'exercice 2003 marque un redressement spectaculaire.**

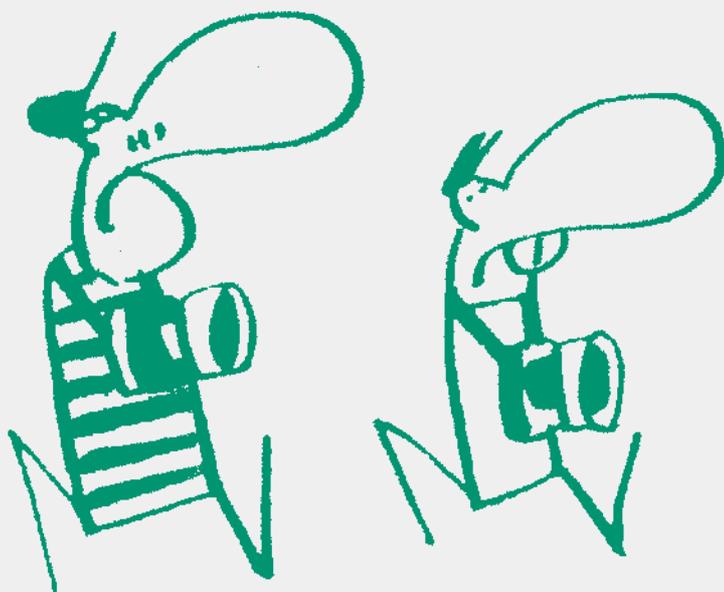
C'est le signe que la prévoyance est une affaire de long terme, comme nous le mettons en exergue dans notre rapport annuel 2002. Ainsi, le maintien par Les Retraites Populaires d'une stratégie de placements axée sur le long terme et privilégiant une répartition équilibrée des investissements entre les titres de participation, les créances et l'immobilier, s'est trouvé conforté par les excellents résultats de l'exercice en revue.

Très actives dans le marché de la prévoyance professionnelle, Les RP ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par les Autorités fédérales en matière d'assainissement de la situation des institutions de prévoyance. En effet, une marge de manœuvre appréciable est laissée aux responsables de ces institutions pour mettre en place, si nécessaire, les mesures adéquates d'assainissement, sans panique ni précipitation inutiles. Le redressement constaté en 2003 montre à cet égard qu'il importe de se donner le temps d'une réflexion approfondie avant de prendre des décisions lourdes de conséquences tant pour les assurés actifs que pour les pensionnés.

Dans ce domaine, il est réjouissant de constater que grâce à leur politique prudente de gestion financière, Les RP ont passé le cap délicat de fin 2002 sans dégâts et retrouvent à fin 2003 un excédent de couverture. Si l'on peut donc légitimement se réjouir, il ne faut pas perdre de vue que ces derniers exercices auront mis en évidence toute l'importance d'une structure tarifaire équilibrée qui ne doit pas spéculer sur un rendement exceptionnel.

Les Retraites Populaires s'engagent avec conviction pour relever ce défi d'une prévoyance garantie à long terme qui ne peut être obtenue qu'en respectant le principe fondamental de prudence.

**Daniel Schmutz**  
Président



# Après la pluie, le beau temps !

**Après deux années difficiles en termes de rentabilité de nos placements, conséquence de l'effondrement des marchés boursiers, l'exercice 2003 marque un redressement considérable. Dans nos deux domaines d'activités, la gestion de mandats d'une part et l'assurance-vie d'autre part, les résultats sont favorables et supérieurs à nos attentes les plus optimistes.**

## Une plateforme de gestion qui s'adapte au marché

L'activité de gestion de mandats a été marquée en 2003 par une première étape franchie avec succès dans le renouvellement de nos applications informatiques. En effet, quelques-uns des produits d'assurance de RPVie et de Forces Vives sont maintenant gérés par une nouvelle application performante et modulaire. Cet effort important va se poursuivre ces prochaines années tant pour les assurances individuelles que collectives, en alliant nos compétences internes à celles de développeurs externes. L'année 2004 sera également marquée par la préparation de l'application des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 entrées en vigueur au 1er janvier 2004.

## RPVie: croissance de l'encaissement et situation financière saine

L'activité d'assureur sur la vie (RPVie) a connu une année 2003 fructueuse, tant au niveau de l'encaissement des primes qu'à celui du rendement des capitaux:

- L'encaissement des primes, hors éléments exceptionnels, atteint CHF 335 millions, ce qui représente une progression de 13 % par rapport à 2002, nettement plus favorable que celle de l'ensemble du marché des assureurs privés qui affiche un recul de 4 %.
- Le rendement des capitaux 2003, l'un des plus élevés jamais réalisés, nous permet de retrouver un degré de couverture supérieur à 100 %.

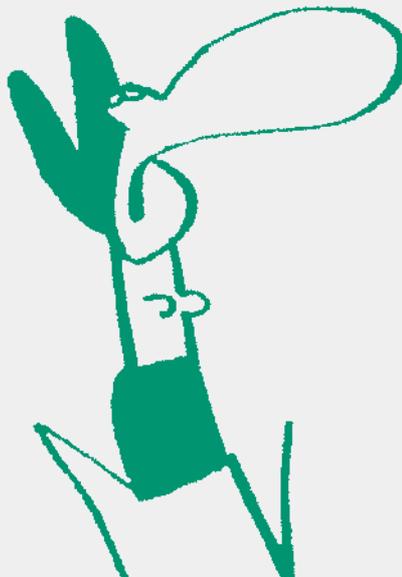
Si la concurrence est saine, et Les RP l'appellent de leurs vœux, elle ne doit pas entraîner les assureurs dans une politique de « rabais excessifs » ou dans des promesses illusoire à l'égard des assurés et des pensionnés. On peut d'ailleurs à cet égard s'interroger sur le manque de courage politique en matière de réduction des taux de conversion en rentes dans le 2e pilier lors de la 1re révision de la LPP. En effet, à l'heure où les autorités législatives prônent la transparence, le taux actuel de 7,2 %, qui est actuariellement reconnu comme trop élevé, devrait être immédiatement réduit. Or ces autorités demandent une réduction progressive sur 10 ans et ne tiennent pas compte des réalités actuarielles.

## Les résultats 2003 démontrent l'importance d'une stratégie sur le long terme

Tandis que beaucoup recommandaient des changements de stratégie après les pertes engendrées par la chute des actions en 2001 et 2002, nous avons maintenu en 2003 une allocation équilibrée entre actions, obligations et immobilier. Le résultat de l'exercice confirme le bien-fondé de cette stratégie. Nous avons pleinement bénéficié du redressement du marché des actions, enregistrant ainsi des résultats très positifs. Nous nous gardons cependant de toute euphorie, conscients de la volatilité extrême de l'ensemble des marchés financiers, liée à un climat international tendu et à une économie qui reste instable.

Nous sommes cependant optimistes et convaincus qu'une politique de placements prudente et équilibrée ainsi que la mise à disposition de notre clientèle d'une plateforme de gestion performante de produits d'assurances simples est le meilleur gage de succès. Notre statut de pure mutuelle, garantissant à nos assurés et pensionnés l'intégralité des bénéfices réalisés renforce encore cette conviction et nous permet d'affronter l'avenir avec sérénité.

**Claude Richard**  
Directeur général





# Chiffres clés

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels  
Fonds en gestion: CHF 10,705 milliards

## Activité assureur-vie Vaud

Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances  
Encaissement de primes: CHF 335 millions

## Mandats de gestion

### Mandats publics

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)  
Total du bilan: CHF 5,874 milliards
- Caisse intercommunale de pensions (CIP)  
Total du bilan: CHF 1,671 milliard
- Organe cantonal de contrôle de  
l'assurance-maladie et accidents (OCC)  
Subsidiés: 149 861 personnes

### Mandat privé

- Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie  
Encaissement de primes: CHF 51,57 millions

## Taux de rendement net global

Retraites Populaires Vie

- 2003: 5,63 %
- 2002: - 7,24 %
- 2001: 0,42 %

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

- 2003: 6,04 %
- 2002: - 8,19 %
- 2001: 0,76 %

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

- 2003: 7,43 %
- 2002: - 7,48 %
- 2001: 0,21 %



⋮

# Retraites Populaires Vie



⋮

## Plus encore que des avantages pécuniaires, les clients recherchent avant tout la confiance

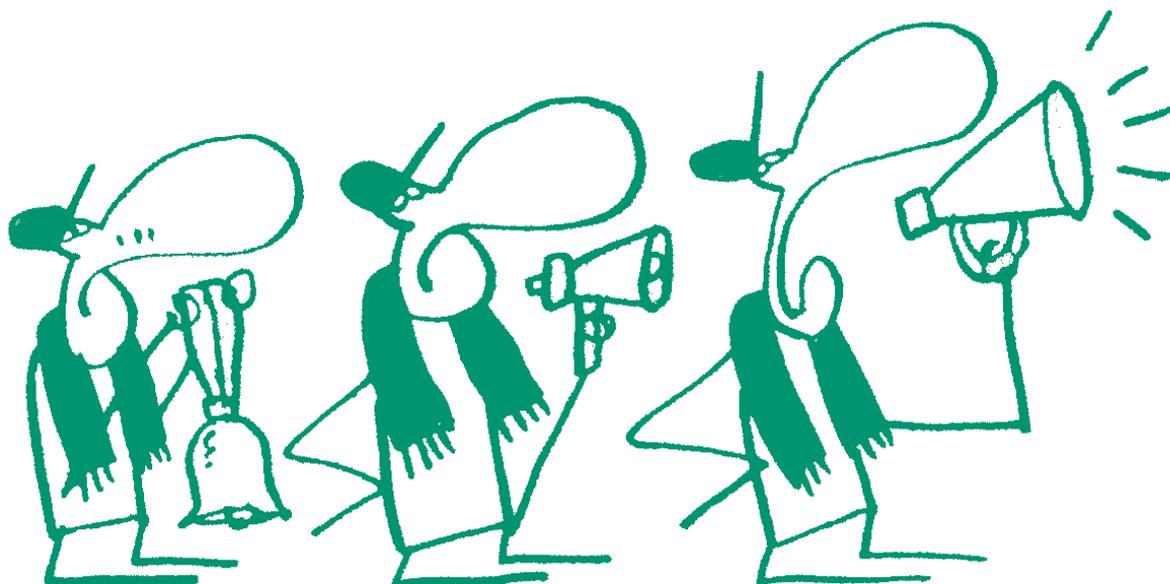
En 2003, plus encore que pendant les années précédentes, nombre de clients sont venus chez RPVie pour des raisons de confiance. Cette confiance est primordiale dans notre activité d'assureur où les relations avec notre clientèle peuvent s'étendre sur plus de cinquante ans.

Certes, il serait utopique de dire qu'aujourd'hui le coût n'a plus d'importance. Mais à prix quasiment équivalent, la confiance que porte un client dans une entreprise déterminera son choix. Cette confiance, qui met tant d'années à se construire, peut se dégrader fortement en quelques semaines seulement.

Au-delà de l'image très positive de RPVie dans le Canton de Vaud, notre statut de mutuelle nous permet, sans pression d'actionnaires, de nous consacrer exclusivement à nos clients, à nos assurés et pensionnés. Nous planifions notre stratégie sur un horizon de temps beaucoup plus long en pensant à un développement durable de notre activité et de nos investissements.

Cette recherche de confiance, nos conseillers l'ont ressentie dans leurs contacts avec leurs nouveaux clients. Et ils ont pu y répondre concrètement, comme l'atteste le nombre record de nouvelles affaires conclues en 2003: plus de 1400 nouveaux clients.

**Alain Pahud**  
Directeur Retraites Populaires Vie





# 2003, une année positive

**L'encaissement de primes de RP Vie atteint CHF 335.3 millions en 2003 contre CHF 297 millions en 2002. Cette progression de 13 % est réalisée dans un marché en recul de 4 %.**

Afin d'avoir une base de comparaison objective, seul l'encaissement de prime dit « normal » de l'exercice 2002 est considéré. Deux éléments extraordinaires totalisant CHF 126 millions ne sont pas pris en compte : la reprise des Fonds de prévoyance de André & Cie et une augmentation exceptionnelle des coassurances.

## 2e pilier: fort développement des caisses de retraite

Au niveau des caisses de retraite, la croissance s'accélère en 2003 avec une augmentation de l'encaissement de 7.4 %. Dans le marché perturbé de la prévoyance professionnelle, RP Vie récolte les fruits d'une politique commerciale stable et de son statut de mutuelle. Si le nombre d'entreprises, petites et grandes, qui nous ont rejoints en 2003 est supérieur aux autres années, le véritable impact de la production 2003 ne pourra être mesuré qu'en 2004. En effet, beaucoup d'affaires conclues en 2003 l'ont été avec une date d'effet au 1er janvier 2004.

## 3e pilier: retour de la croissance

Après une année 2002 difficile pour les assurances de rentes viagères, RP Vie a vu l'année 2003 se terminer sur un spectaculaire encaissement de primes dans le 3e pilier. Avec 87.4 millions de francs, 2003 n'est dépassée que par les années 1996 et 1998, années fortement influencées par la fiscalité de la rente vaudoise.

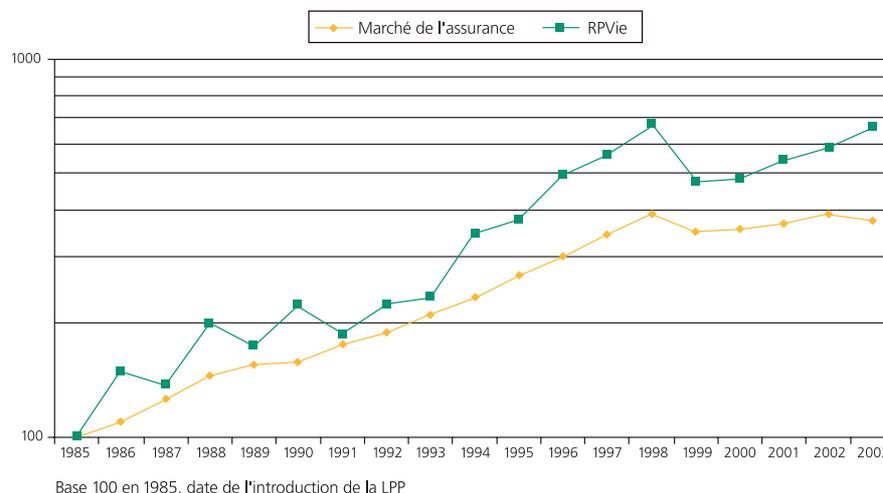
La forte croissance de l'encaissement des rentes différées (+ 43 %) et des rentes immédiates (+ 64 %) montre l'importance de maintenir des prestations garanties élevées. En effet, ce succès a été obtenu dans un contexte économique difficile marqué par l'absence de distribution d'excédents au 1er janvier 2003 pour les rentes différées et par des compléments de rentes nuls pour les rentes immédiates.

Pour terminer avec le 3e pilier, nous constatons une fois de plus que les assurances de capitaux poursuivent leur progression régulière (+ 54 % par rapport à 2002 et + 120 % par rapport à 2001). Ce succès, comme celui des assurances de rentes, montre clairement l'attrait des produits garantis dans une année boursière incertaine.

## Les prestations

Le total des prestations payées par RP Vie en 2003 atteint CHF 255,4 millions en légère augmentation (+ 0.2 %) par rapport à 2002. A l'instar des encaissements de primes, si l'on fait abstraction d'un remboursement extraordinaire de coassurance de CHF 14.5 millions en 2002, l'exercice 2003 affiche une augmentation de 6 %. Les rentes payées s'élèvent à CHF 82,4 millions et les capitaux remboursés à CHF 173 millions.

L'augmentation des prestations est liée à la croissance du portefeuille. Le nombre des départs volontaires reste à un niveau bas, tant dans le 2e pilier que dans le 3e pilier.





## Informations financières

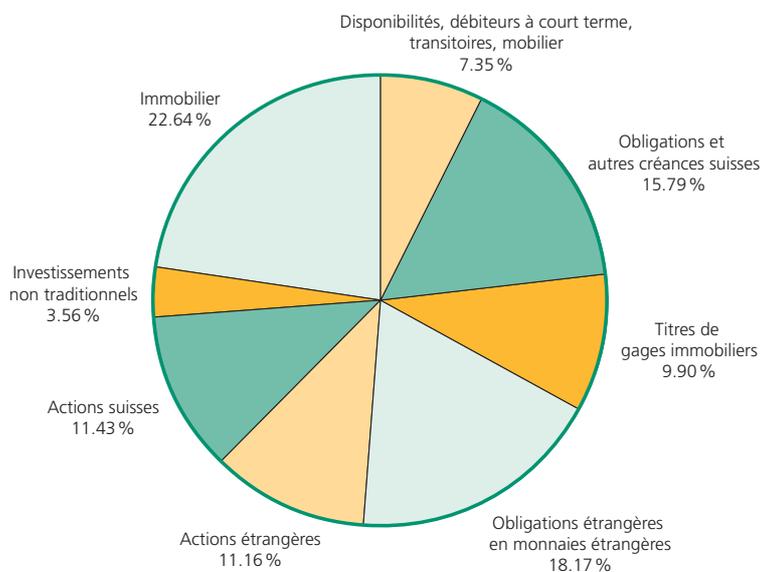
	2003	2002
<b>Rentes 2e pilier</b>		
De vieillesse	15 892 252.45	13 532 247.65
D'invalidité	3 278 356.35	2 537 570.65
De conjoints survivants	2 258 446.40	1 909 358.90
D'enfants	505 875.05	445 394.45
De réassurances acceptées	3 657 299.40	3 557 390.45
De coassurances acceptées	1 246 507.00	761 712.00
	<b>26 838 736.65</b>	<b>22 743 674.10</b>
<b>Capitaux remboursés 2e pilier</b>		
Prestations de libre passage versées à d'autres institutions	100 872 124.42	111 151 650.28
Prestations de libre passage versées en espèces	12 047 480.30	15 316 454.75
Prestations de vieillesse	8 116 177.75	4 070 283.60
Prestations de décès	2 210 794.92	1 777 725.70
Prestations pour encouragement à la propriété du logement et divorce	10 690 642.44	7 563 164.45
Divers	383 999.40	421 549.75
Prestations de réassurances acceptées	867 940.00	1 069 198.00
Prestations de coassurances acceptées	22 276 254.50	23 524 263.65
	<b>157 465 413.73</b>	<b>164 894 290.18</b>
<b>Rentes 3e pilier</b>		
Assurances différées	23 593 678.05	22 589 804.15
Assurances « indépendants »	534 272.95	511 244.95
Assurances temporaires et survie	1 187 826.00	1 211 396.20
Assurances immédiates	29 816 849.50	30 098 826.40
Assurances de capitaux	103 400.00	84 689.60
Assurances multimonnaies	330 724.07	327 086.90
	<b>55 566 750.57</b>	<b>54 823 048.20</b>
<b>Capitaux remboursés 3e pilier</b>		
Assurances de rentes différées	6 039 634.72	6 939 491.75
Assurances « indépendants »	30 000.00	25 590.00
Assurances de rentes immédiates	8 303 845.65	4 339 354.95
Assurances de capitaux	966 879.30	1 119 339.05
Assurances multimonnaies	116 430.35	55 861.75
	<b>15 456 790.02</b>	<b>12 479 637.50</b>



## Répartition des placements

(en valeur comptable)

	2003		2002	
Disponibilités, débiteurs à court terme, transitoires, mobilier	213 285 584.95	7.35	204 237 560.79	7.73
Obligations et autres créances suisses	458 222 008.70	15.79	414 666 137.75	15.70
Titres de gages immobiliers	287 350 334.60	9.90	292 126 970.50	11.06
Obligations étrangères en monnaies étrangères	527 470 342.31	18.17	497 748 932.62	18.85
Actions étrangères	323 799 660.32	11.16	265 004 352.73	10.04
Actions suisses	331 637 423.71	11.43	265 232 292.48	10.04
Investissements non traditionnels	103 290 687.05	3.56	54 634 715.69	2.07
Immobilier	657 263 601.39	22.64	647 239 959.80	24.51
	<b>2 902 319 643.03</b>	<b>100.00</b>	<b>2 640 890 922.36</b>	<b>100.00</b>



La part des investissements non traditionnels «immobilier» a été ajoutée à la rubrique immobilier.



# Nos solutions d'assurance-vie favorisent la qualité de vie

RPVie propose des produits d'assurance-vie qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme et selon ses besoins.

## 2e pilier (caisses de retraite ou prévoyance professionnelle)

Pour les entreprises, RPVie propose trois options, sous l'appellation « RPVie Entreprise » :

### Le plan LPP

Il respecte les exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP.

### Le plan amélioré LPP Plus

Il renforce de manière générale les prestations du plan LPP et permet diverses options au niveau des cotisations, du salaire assuré et des prestations.

### La solution complémentaire LPP Cadres

Elle permet aux entreprises d'offrir, à leurs cadres notamment, un complément d'assurance adapté à leur propre situation.

Pour les employés, RPVie offre les produits :

### RPVie Arc-en-Ciel

Le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement.

### RPVie Abri

La solution pour celui qui consacre une part de son 2e pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

## 3e pilier (épargne individuelle constituée sous forme d'assurance ou de prévoyance individuelle)

RPVie propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

### Assurances de rentes

#### RPVie Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

#### RPVie Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et RPVie détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, selon une périodicité qu'il aura choisie.

L'exclusivité RPVie : l'assurance de rente dans sa variante « exclusive », qui garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.



**Assurances-vie**

(ou assurances de capitaux)

**RPVie Duo (assurance-vie mixte, décès et épargne)**

Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, Duo apporte la sérénité que procure l’alliance de l’épargne et de la prévoyance.

**RPVie Refuge (assurance-vie au décès)**

Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C’est la certitude qu’en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.

**RPVie Epargne (assurance en cas de vie)**

Financé par des versements périodiques, Epargne permet à chacun d’épargner à un taux d’intérêt nettement supérieur aux comptes d’épargne bancaires.

**RPVie Fonds de placement (assurance liée à des fonds de placement)**

Vous décidez de prendre des risques et choisissez vous-même l’allocation de votre épargne parmi les fonds de placement proposés par RPVie. Dans ce cas, l’évolution des fonds de placement fait varier à la hausse ou à la baisse votre épargne.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.

	<b>2e pilier</b>	<b>3e pilier</b>
<b>Prévoir</b>	Entreprise Abri	Refuge Rente différée
<b>Epargner</b>		DUO primes périodiques Epargne Fonds de placement
<b>Investir</b>	Arc-en-Ciel	DUO prime unique Fonds de placement





# Éléments de mise en perspective

Le Conseil d'administration des Retraites Populaires détermine une allocation stratégique des actifs à 5 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la direction générale avec le concours d'un comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

En outre, le Conseil d'administration fixe annuellement l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs.

La direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactique et stratégique.

Un règlement de placements formalise les compétences et les principales tâches liées à la gestion des actifs.

## Les placements en titres

Dans la continuation des années précédentes, l'année écoulée s'est à nouveau traduite par une très grande volatilité. Ces situations de grandes fluctuations tendent à devenir une règle et non plus des épisodes.

Cependant, contrairement aux deux exercices précédents, 2003 se sera distingué par une forte reprise des marchés boursiers. Les facteurs principaux ayant déterminé ce retournement de tendance ont été l'amélioration du climat économique confirmant une reprise de l'activité ainsi qu'une baisse des craintes liées aux instabilités géopolitiques.

En deuxième lieu, le renforcement de l'Euro a été très positif pour les investissements en obligations et en actions européennes. Le renforcement du CHF par rapport aux autres devises étrangères (principalement le dollar américain) a été, quant à lui, pénalisant.

Sur le plan des taux d'intérêt, les politiques monétaires toujours accommodantes ont été favorables aux placements obligataires en terme de performance. Cependant, le niveau actuel des taux reste le plus bas depuis près de 50 ans... Pour les institutionnels, la rentabilité s'en trouve fortement amenuisée.

De manière résumée, les bourses mondiales ont connu ces trois dernières années une des pires périodes depuis près d'un siècle, l'année 2003 ayant été marquée par une forte reprise après un plus bas atteint au début du mois de mars. Historiquement et à titre d'illustration, le marché suisse des actions a enregistré une baisse d'environ 55 % sur une période de 31 mois, alors que la reprise d'environ 49 % est quant à elle survenue sur une période de 9 mois. Il faut remonter au milieu des années septante pour trouver des similitudes dans l'ampleur et la durée de mouvements comparables.

Dans ce contexte, la politique de placements a été revue afin de répartir au mieux les risques sur les différents véhicules de placements. Notre exposition en obligations suisses (principalement gouvernementales et d'entreprises privées) a été sensiblement augmentée. De plus, l'accent a été mis sur la réduction des risques spécifiques des placements par la poursuite du développement des critères de suivi mis en place en 2002 ainsi que le renforcement de la diversification par style de gestion et par région.

Nous nous attendons à ce que la volatilité élevée perdure sur les bourses mondiales. De ce fait, nous allons maintenir nos efforts sur les axes suivants :

1. Poursuivre l'amélioration de la diversification du portefeuille par style de gestion et par région.
2. Poursuivre le développement des critères de suivi afin de réduire les risques spécifiques
3. Saisir les opportunités d'investissements et de désinvestissements lors d'exagérations du marché.

La très bonne rentabilité réalisée en 2003 nous a permis de commencer à reconstituer nos réserves.

### Les placements en investissements non traditionnels

Dans le cadre du concept mis en place et des règles déterminées par le Conseil d'administration, les efforts ont porté principalement sur les axes suivants :

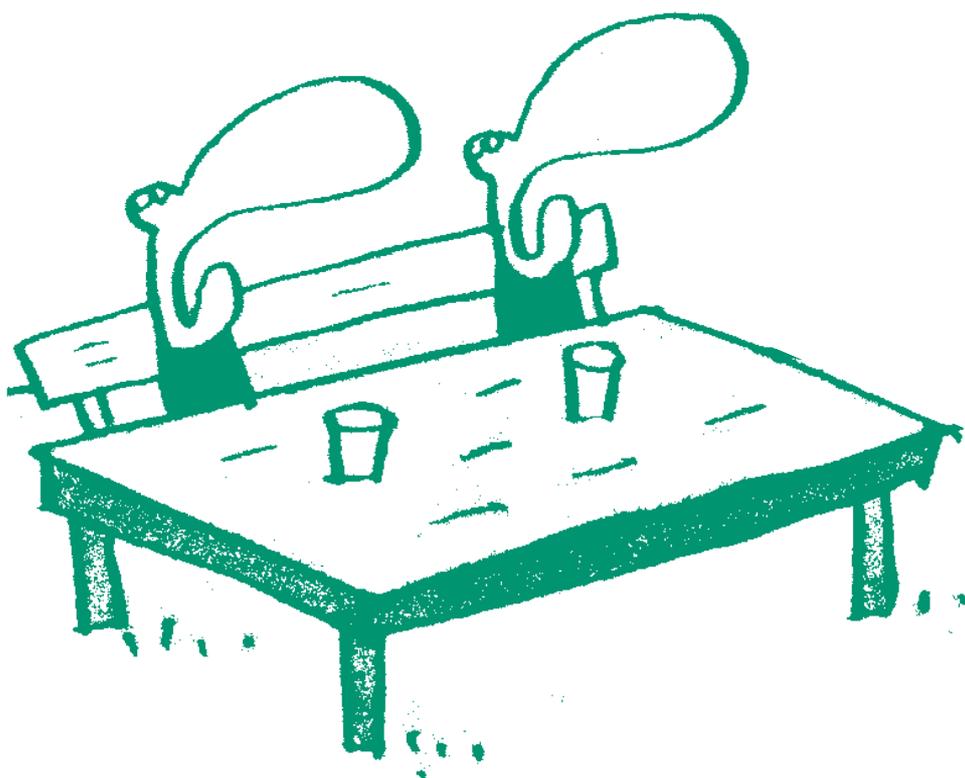
1. Des critères de sélection et de suivi ont été mis en place.
2. La recherche de fonds dans le domaine des placements privés « private equity » répondant à nos critères d'investissements. Ce marché a poursuivi sa phase de consolidation en 2003 avant d'amorcer une nette reprise en fin d'année.
3. Les investissements dans les placements alternatifs « hedge funds » ont été poursuivis et ce, de manière très sélective. Les performances réalisées ont été conformes à nos attentes. Enfin, les placements alternatifs ont aussi gagné en crédibilité auprès des investisseurs institutionnels.

En 2003, la rentabilité négative de ce type de placements provient essentiellement de notre méthode très prudente de comptabilisation.

### Les placements en prêts hypothécaires et directs

Ce type de placements offert à la population vaudoise représente plus de 10 % de nos actifs. Malgré une concurrence qui s'est renforcée dans le courant de l'année, nous poursuivons notre politique rigoureuse par une évaluation prudente du bien immobilier engagé et par l'étude approfondie de la capacité financière du débiteur. Cette approche nous a permis de limiter considérablement le contentieux dans ce secteur. Nous poursuivrons dans cette approche sélective.

Afin de maintenir notre portefeuille de grande qualité, nous avons adapté nos conditions à celles du marché, sans déroger à nos critères de base en termes de gestion des risques. Si la rentabilité en baisse due à la chute des taux du marché est un constat, ce type de placements continue d'être intéressant pour une institution comme RPA. Il constitue une réelle diversification dans l'allocation des actifs et plus spécifiquement dans l'apport de rentabilité, surtout vis-à-vis des liquidités ou des obligations suisses.

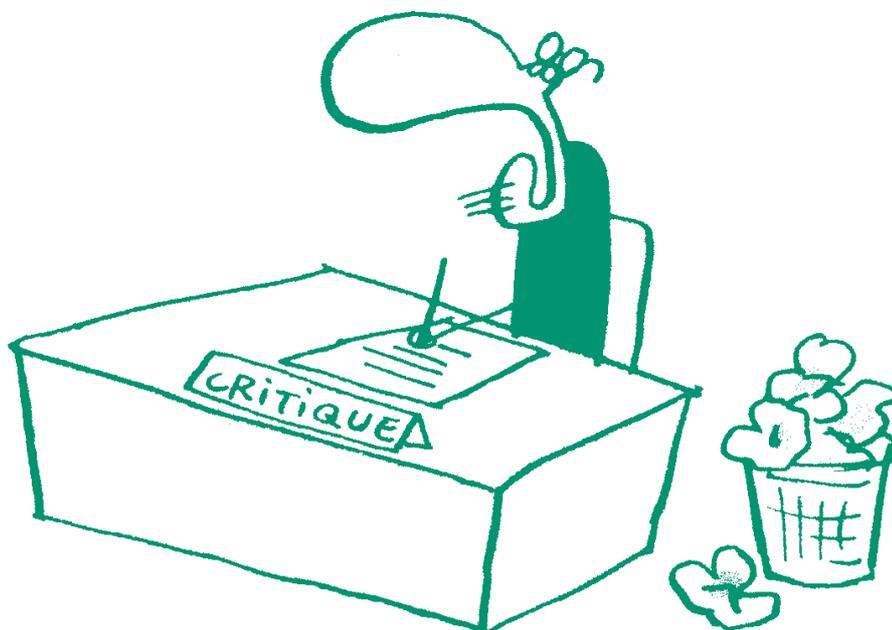




# Les comptes annuels

## Compte de profits et pertes en francs suisses

	2003	2002
<b>Produits</b>		
Primes 2e pilier	247 844 539.11	365 741 778.98
Primes 3e pilier (assurances de rentes)	66 517 102.29	43 308 015.19
Primes 3e pilier (assurances de capitaux)	20 933 554.20	13 554 218.00
Prestations des réassureurs et recettes diverses	9 212 709.12	54 642 428.67
Produits des placements	278 621 678.04	167 057 146.05
Produits des mandats de gestion	28 257 824.62	27 076 513.09
Prélèvements de divers provisions, réserves et fonds	4 066 222.34	4 896 776.72
	<b>655 453 629.72</b>	<b>676 276 876.70</b>
<b>Charges</b>		
Rentes 2e pilier	26 838 736.65	22 743 674.10
Rentes 3e pilier	55 566 750.57	54 823 048.20
Capitaux remboursés 2e pilier	157 465 413.73	164 894 290.18
Capitaux remboursés 3e pilier	15 456 790.02	12 479 637.50
Primes de réassurance et prestations diverses	19 493 968.34	13 349 581.87
Prestations de divers fonds	26 973.60	1 496 776.72
Frais généraux, d'acquisition et de mandats	51 579 649.01	45 403 661.86
Impôts directs (immobilier non compris)	208 000.00	266 000.00
Charges des placements	99 067 163.61	336 501 462.63
Attributions à divers provisions, réserves et fonds	38 460 583.15	6 487 620.15
Attributions aux provisions techniques	191 289 601.04	17 831 123.49
	<b>655 453 629.72</b>	<b>676 276 876.70</b>



⋮

## Bilan au 31 décembre en francs suisses

	2003	2002
<b>Actif</b>		
Disponibilités	149 961 051.57	122 303 336.91
Débiteurs et créances à court terme	32 425 968.38	54 049 855.80
Actifs transitoires	17 141 265.05	17 638 453.78
Frais d'acquisition activés	7 182 299.95	4 001 914.30
Débiteurs et prêts à long terme	308 325 234.90	323 857 643.25
Investissements non traditionnels	107 290 687.05	58 634 715.69
Titres	1 620 154 534.74	1 410 921 042.83
Mobilier, machines, matériel	6 575 000.00	6 244 000.00
Immobilier	653 263 601.39	643 239 959.80
	<b>2 902 319 643.03</b>	<b>2 640 890 922.36</b>
<b>Passif</b>		
Créanciers et dettes à court terme	31 051 301.60	28 932 848.11
Passifs transitoires	6 504 295.59	8 177 874.12
Créanciers à long terme	221 099 217.51	185 799 333.65
Provisions et réserves diverses	32 200 000.00	7 300 000.00
Fonds d'amélioration des immeubles	39 000 000.00	28 050 000.00
Fonds divers	4 941 000.00	6 396 639.19
Provisions techniques	2 567 523 828.33	2 376 234 227.29
	<b>2 902 319 643.03</b>	<b>2 640 890 922.36</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 19 avril 2004

Certifiés conformes aux écritures le 19 avril 2004

Au nom du Conseil d'administration

Retraites Populaires Vie

Daniel Schmutz  
Président



Olivier Berthoud  
Secrétaire



Claude Richard  
Directeur général



Roger Bornand  
Directeur





# Annexes aux comptes annuels

## Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation appliqués par Les Retraites Populaires ont été déterminés en conformité avec les dispositions en matière de comptabilité et d'établissement des comptes des articles 47 et 48 de l'OPP 2.

### Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique « provisions diverses ».

### Frais d'acquisition activés

Les frais d'acquisition sont activés selon les dispositions de l'Office fédéral des assurances privées (Zillmérisation).

### Débiteurs et prêts à long terme

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique « provisions diverses ».

### Investissements non traditionnels

Les actions et créances des investissements non traditionnels sont comptabilisées au prix de revient mais au maximum à leurs valeurs vénales. Des amortissements et des provisions sont enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

### Titres

#### *Obligations et autres créances*

Les obligations suisses et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits globalement au bilan à hauteur du capital investi par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### *Actions*

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### *Instruments financiers dérivés*

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP 2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture et de rentabilité du portefeuille.

#### *Réserve de fluctuations de cours sur titres*

Cette réserve figurant au passif du bilan est destinée à se prémunir contre les risques de placement et de marché.

### Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts calculés pendant la période des travaux.

Le Fonds d'amélioration des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Une attribution annuelle minimale de 0.5 % du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

### Provisions techniques

Il s'agit des provisions techniques nécessaires à couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Au 31 décembre, cette provision enregistre les mouvements ressortant du compte de profits et pertes de l'exercice. L'évaluation technique est réalisée par l'actuaire-conseil dans le courant de l'année suivante et vérifiée par l'expert technique désigné par le Conseil d'Etat.

### Informations requises par l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2)

En tant qu'Institution soumise aux dispositions de la LPP pour l'activité du 2e pilier, une annexe aux comptes annuels a été établie, ceci conformément à l'article 47 al. 3 OPP 2. Cette annexe, faisant partie intégrante des comptes annuels, n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

## Commentaires relatifs au Compte de profits et pertes

### Produits

#### *Primes 2e pilier*

Dans cette rubrique, sont regroupées les primes reçues dans les catégories d'assurances de groupes et les assurances collectives. Les assurances de groupes englobent les caisses de retraite des PME, les polices de libre-passage Arc-en-ciel, les polices Abri, les réassurances et les coassurances acceptées.

Les primes encaissées en 2002 comprennent notamment la reprise d'un portefeuille important de rentes de vieillesse.

#### *Primes 3e pilier (assurances de rentes)*

Figurent dans cette rubrique les primes perçues pour les assurances individuelles de rentes viagères différées et immédiates, ainsi que celles des assurances multimonnaies.

#### *Primes 3e pilier (assurances de capitaux)*

Duo (assurance-vie mixte, décès et épargne), Refuge (assurance décès) et Epargne (assurance en cas de vie) sont nos assurances de capitaux. L'encaissement est composé de primes uniques et périodiques, y compris les affaires « Bancas » réalisées en collaboration avec la Banque Cantonale Vaudoise.

#### *Prestations des réassureurs et recettes diverses*

Ce poste enregistre principalement les prestations versées par les coassurances cédées ainsi que les versements au compte de dépôt de l'assurance-capital.

#### *Produits des placements*

Ce poste regroupe les revenus de l'ensemble des capitaux investis figurant au bilan. On y trouve en particulier les produits des titres (y compris les ajustements de valeurs), des investissements non traditionnels, les revenus des immeubles et les intérêts des prêts hypothécaires.

Après deux années de baisses successives, les produits des titres ont enregistré une forte progression, principalement liée à d'importantes plus-values sur le portefeuille des actions.

#### *Produits des mandats de gestion*

Ce poste enregistre les montants facturés aux différentes institutions dont les Retraites Populaires assurent la gestion. Nous renvoyons également aux commentaires figurant sous la rubrique « Frais généraux, d'acquisition et de mandats ».

### Charges

#### *Rentes 2e pilier*

Ce sont des rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants provenant des assurances de groupes et collectives, de réassurances et coassurances acceptées.

#### *Rentes 3e pilier*

Ce poste comprend les nombreuses rentes viagères servies ainsi que des rentes de survie et d'invalidité.

#### *Capitaux remboursés 2e pilier*

Il s'agit des capitaux versés conformément à la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) ainsi qu'à l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL), les prestations de réassurances et coassurances acceptées.

Cette rubrique peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements de personnel au sein des entreprises affiliées.

#### *Capitaux remboursés 3e pilier*

On trouve principalement dans ce poste les capitaux versés en cas de décès.

#### *Primes de réassurances et prestations diverses*

Cette rubrique enregistre principalement les primes libérées dans les 2e et 3e piliers, les primes de réassurances cédées et les prélèvements du compte de dépôt de l'assurance-capital.

#### *Frais généraux, d'acquisition et de mandats*

Ce poste comprend l'ensemble des frais généraux des Retraites Populaires. Ces frais sont couverts, pour la partie « mandats », par les montants facturés aux différentes institutions dont les Retraites Populaires assurent la gestion.

#### *Impôts directs (immobilier non compris)*

Cette charge fiscale provient de notre activité dans le 3e pilier.

#### *Charges des placements*

Cette rubrique englobe l'ensemble des charges relatives aux placements de fonds tels que les amortissements, les ajustements de valeurs du portefeuille de titres et des investissements non traditionnels, l'entretien des immeubles et les frais liés à la gestion (courtages, droits de garde, timbres et taxes, commissions de gérance, etc.).

En 2002, ces charges comprenaient des corrections de valeurs importantes liées à la baisse des marchés boursiers.



#### *Attributions à divers provisions, réserves et fonds*

En 2003, les principales augmentations concernent la Réserve de fluctuation de cours sur titres et le Fonds d'amélioration des immeubles.

#### *Attributions aux provisions techniques*

Il s'agit de l'ensemble des différentes ressources permettant d'alimenter le fonds nécessaire à couvrir les engagements d'assurances futurs.

Le rendement des capitaux de l'année a permis de couvrir la totalité de la rémunération des provisions techniques et de combler intégralement le découvert technique au 1er janvier 2003 calculé selon les dispositions de l'article 44 al. 1 OPP 2.

## Commentaires relatifs au Bilan

### Actif

#### *Disponibilités*

Sous ce titre, sont regroupés les comptes de chèques postaux et comptes courants bancaires à vue.

#### *Débiteurs et créances à court terme*

Cette rubrique contient les créances à percevoir dans les 12 mois, notamment les placements à terme, l'impôt anticipé à récupérer et les débiteurs divers.

#### *Actifs transitoires*

Ce poste comprend principalement les intérêts courus, les primes à recevoir et divers comptes de régularisation.

#### *Frais d'acquisition activés (Zillmèrisation)*

Cette rubrique permet de tenir compte de l'amortissement échelonné des frais relatifs au paiement de la commission d'acquisition sur toute la durée du contrat d'assurance à primes périodiques, alors que cette commission est payée en une seule fois au courtier en début de contrat. Ceci représente donc une avance de commission des années 2000 à 2003, qui sera amortie progressivement jusqu'à la fin des contrats y relatifs.

#### *Débiteurs et prêts à long terme*

Cette rubrique réunit les créances hypothécaires, les prêts aux corporations de droit public et les prêts sur polices.

#### *Investissements non traditionnels*

Cette rubrique comprend les investissements dans les placements privés (Private Equity), les placements locaux et les placements alternatifs (Hedge Funds) ainsi que la participation détenue dans la Compagnie d'assurances sur la vie Forces Vives.

#### *Titres*

Suite aux turbulences enregistrées dans les divers marchés boursiers mondiaux en 2001 et 2002, les valeurs des actions suisses et étrangères figurent au bilan aux valeurs boursières.

#### *Mobilier, machines, matériel*

Ce poste comprend le solde des investissements restant à amortir concernant le mobilier, les machines et l'informatique.

#### *Immobilier*

Cette rubrique comprend le patrimoine immobilier des RP détenu en nom propre.

### Passif

#### *Créanciers et dettes à court terme*

Sous ce titre sont regroupés les prestations d'assurances échues envers des preneurs d'assurances, des réassureurs, des coassureurs et les comptes courants liés à la gestion des mandats et des immeubles.

#### *Passifs transitoires*

Ce poste comprend principalement des loyers et des primes reçus d'avance, ainsi que divers comptes de régularisation.

#### *Créanciers à long terme*

Cette rubrique englobe le compte courant de la Caisse de pensions ECA-RP et les comptes de dépôt des réassureurs, des cédantes et de Forces Vives.

#### *Provisions et réserves diverses*

Dans cette rubrique figurent notamment les provisions pour débiteurs douteux.

Compte tenu de l'évolution positive des marchés boursiers en 2003, une Réserve de fluctuations de cours sur titres a été constituée.

#### *Fonds d'amélioration des immeubles*

Ce fonds est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovation qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

#### *Provisions techniques*

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques nécessaires pour couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Elle contient également les excédents réalisés, mais non encore distribués.

En considérant tous les actifs à leurs valeurs du marché, Les Retraites Populaires présentent un excédent de couverture selon les dispositions de l'article 44, al. 1. OPP2.

## Audit

KPMG Fides Peat  
Avenue de Rumine 37  
CH-1005 Lausanne

Case postale 3040  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22  
Téléfax +41 21 320 53 07  
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des

### Retraites Populaires, Lausanne

---

En notre qualité d'organe de révision nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, nous avons vérifié la comptabilité ainsi que la légalité des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes reproduits dans le présent rapport de gestion), de la gestion et des placements, de même que les comptes de vieillesse des Retraites Populaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que de la tenue des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG Fides Peat

Bernard Rufi  
*Expert-comptable dipl.*  
*Réviseur responsable*

ppn Blaise Wägli  
*Expert-comptable dipl.*

Lausanne, le 20 avril 2004

Illustrations: Mix & Remix

Réalisation: Théorème SA  
CH-1295 Mies/Genève

Impression: Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA,  
CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne



# Les Retraites Populaires

Services aux Institutionnels

Rue Caroline 11  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. 021 348 21 11

[www.lesrp.ch](http://www.lesrp.ch)

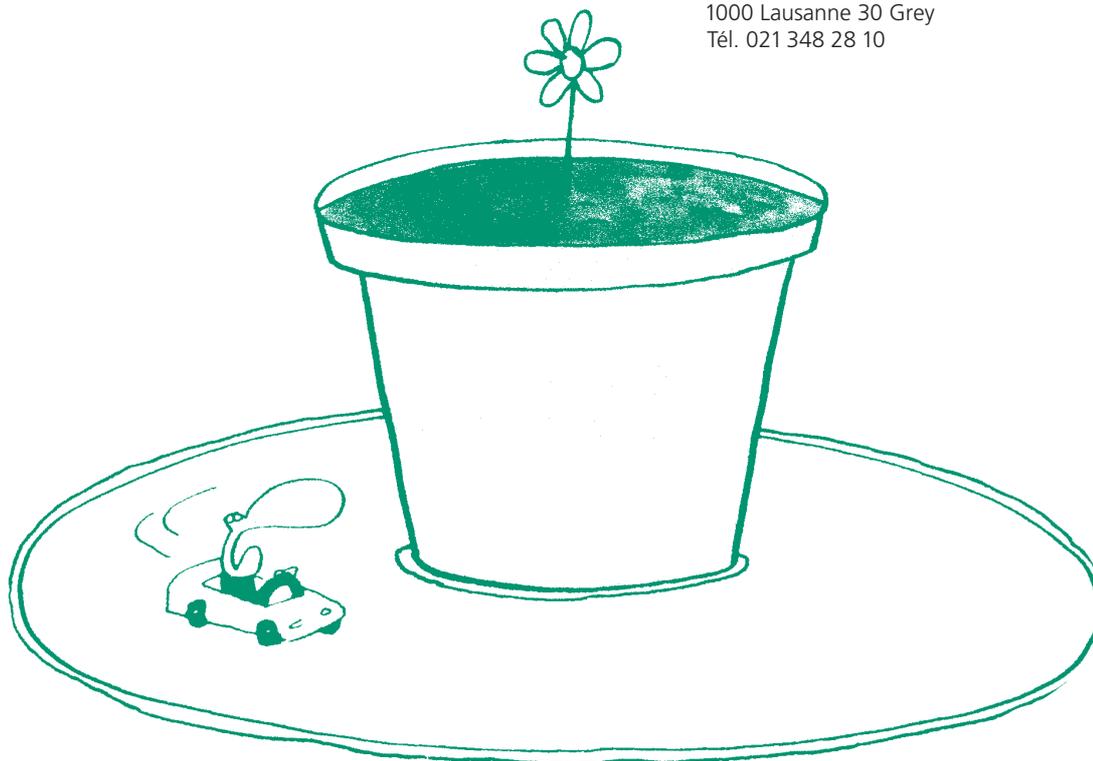
## Retraites Populaires *Vie* mutuelle d'assurances

Siège  
Rue Caroline 11  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. 021 348 23 29

[www.rpvie.ch](http://www.rpvie.ch)  
[info@rpvie.ch](mailto:info@rpvie.ch)

Agence d'Yverdon-les-Bains  
Rue de la Plaine 51  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 426 45 22

Agence World Trade Center Lausanne  
Av. Gratta-Paille 2  
Case postale 456  
1000 Lausanne 30 Grey  
Tél. 021 348 28 10



•  
•  
•  
•